

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 2

Artikel: Des femmes dénoncent : "ils avaient tout planifié !"

Autor: Ballin, Luisa

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des femmes dénoncent: «Ils avaient tout planifié!»

Le tribunal international chargé de juger les crimes de guerre se met péniblement en route. Deux femmes font partie de la commission qui s'est penchée sur le cas du Rwanda. L'une secrétaire, l'autre membre. Elles ont révélé un rapport accablant.

Le monde pensait avoir à jamais banni le mot génocide de son vocabulaire. La folie des hommes est venue leur rappeler sa cruelle signification. Ils sont peu nombreux ceux qui connaissaient le Rwanda, petit pays, considéré comme «la Suisse de l'Afrique». A l'aube de l'an 2000, le Rwanda restera à jamais synonyme de génocide. Une Commission de trois experts indépendants, créée par la résolution 935 du Conseil de sécurité de l'ONU le 1^{er} juillet 1993 et basée à Genève, concluait, il y a quelques mois, qu'il existe «des évidences accablantes prouvant que des actes de génocide contre le groupe Tutsi ont été perpétrés par des éléments hutus, d'une façon concentrée, planifiée, systématique et méthodique».

Mme Haby Dieng (Guinée), M. Salifou Fomba (Mali) et M. Atsu-Koffi Amega (Togo), n'ont en effet pas hésité à affirmer dans leur rapport final, que les exterminations de masse qui ont fait plus de 500 000 morts, entre le 6 avril et le 15 juillet 1994 au Rwanda constituent un génocide, selon les définitions de l'Article II de la Convention sur la prévention et la sanction du crime de génocide, adoptée le 9 décembre 1948. Chronologie hallucinante des massacres commis par les forces de l'ancien régime à majorité hutue (ami, faut-il le rappeler? de la France) à l'encontre de la minorité tutsie et des modérés hutus. Le rapport souligne que les tueries ont commencé 45 minutes seulement après l'accident d'avion dans lequel périrent, le 6 avril 1994, le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue du Burundi Cyprien Ntayamira.

Planification minutieuse

L'extermination des Tutsies par les Hutus planifiée bien des mois avant l'exécution virtuelle, était motivée «par la haine ethnique». Ces exterminations massives furent clairement commises avec l'intention de détruire, totalement ou partiellement, un groupe ethnique racial ou religieux, en tant que tel.

Des cassettes audios et des communiqués de presse basés sur des informations provenant des services de presse de l'ancien gouvernement, attestent l'existence d'escadrons de la mort appelé «Network 0», établis par le personnel du chef de l'Etat rwandais assassiné. «Le gouvernement rwandais du

président Juvénal Habyarimana, suivant une politique coloniale, classait les Ruandais par groupe ethnique... En avril 1994, la population du Rwanda était constituée, approximativement de 84% de Hutus et de 14% de Tutsies, et 2% provenant d'autres groupes, telle que la population Twa», a-t-on pu lire dans le rapport, qui stipule qu'au Rwanda, l'appartenance ethnique de chaque individu est clairement indiquée sur sa carte d'identité. Dans le passé, le nom de chaque Ruandais définissait son identité ethnique. Ces listes furent ensuite utilisées lors des tueries qui ont commencé le 7 avril 1994. D'amples évidences ont démontré que la préparation anticipée et la planification des violations actuelles prouvent que les actes criminels en question étaient prémedités.

Une propagande raciste fut en outre largement répandue sur les ondes de la Radio-Télévision Libre des Milles Collines. Média qui appartenait à des membres du parti du président Habyarimana. Et dont l'animateur principal Félicien Kabuga, rappelons-le, fut expulsé par les autorités de la Confédération helvétique vers le Zaïre, après avoir tenté en vain de demander l'asile politique en

Suisse. Le terrible slogan de la radio de la mort, «les fosses sont à moitié pleines, il fautachever de les remplir de Tutsies», restera gravé dans les mémoires d'une nation traumatisée.

Aujourd'hui, le Rwanda sort du cauchemar et tente une reconstruction et une réconciliation nationale difficile. Qui ne peut se faire sans justice. Un tribunal sur les crimes de guerre a été créé par l'ONU. «Contrairement à ce qui s'est passé en ex-Yougoslavie, la communauté internationale a démontré une volonté politique de juger les responsables des massacres commis au Rwanda. Les coupables sont connus et l'on sait même où la plupart d'entre eux se trouvent», explique Mme Bruna Molina-Abram, secrétaire de la Commission onusienne qui a fourni le rapport susmentionné, qui constitue l'élément de base qui devrait permettre au Tribunal international de juger les coupables. Seule inconnue: si la volonté politique existe de juger les coupables, celle d'aller les arrêter dans les camps de réfugiés du Zaïre ou de la Tanzanie, où ils sément la terreur, ne s'est pas encore manifestée.

Luisa Ballin



Mme Bruna Molina-Abram, secrétaire de la Commission chargée d'enquêter sur les massacres rwandais.
(Photo: H. Salgado)